Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260407-2026026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ

Réf : 2026.026

Le 7 avril 2026 à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Véronique GOURIER, Christian COHU, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Grégory LANGELLOTTI, Abdel NJIKAM.

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

Objet : Election des membres du CCAS

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats (art. R 123-8). Le nombre de candidats peut être égal, supérieur ou inférieur.

Si le nombre est supérieur, le « prochain de liste » pourra être nommé en cas de vacance de poste en cours de mandat.

Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges sont pourvus par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à présenter une liste.

Une seule liste de candidats est déposée :

- Conseiller 1 : Marie LE THOËR,
- Conseiller 2 : Bernard LAZ,
- Conseiller 3 : Leeann RONDREUX,
- Conseiller 4 : Corinne COLLET.

Après vote du conseil municipal, à l'unanimité (15 voix), sont ainsi désignés, pour siéger au conseil d'administration du CCAS, les conseillers suivants :

- Conseiller 1 : Marie LE THOËR,
- Conseiller 2 : Bernard LAZ,
- Conseiller 3 : Leeann RONDREUX,
- Conseiller 4 : Corinne COLLET.

Les membres nommés par Monsieur le Maire sont :

- Elie HELLEGOUARCH, représentant de la MSA,
- Nicole LE CLANCHE, représentante de l'association « Dalch Mad » de l'EHPAD de Bois Joli de Quimperlé,
- Léa ROUZIC, représentante de l'association du Don du sang de Quimperlé,
- Dominique GOELO, représentant de l'association « Une lueur d'espoir pour les enfants » (association domiciliée à Locunolé qui traite du handicap).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ (29 Finistère)